SOCIETE GENERALE
Gestion

TF1 ACTIONS

Rapport annuel
Exercice clos le : 31/12/2024

FCPE de Société Générale Gestion

Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION
Sous délégataire de gestion comptable en titre : SOCIETE GENERALE
Dépositaire : SOCIETE GENERALE
Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES

Sommaire

Données statistiques **4**

Vie du FCPE sur l'exercice sous revue **6**

Rapport d'activité **7**

Informations spécifiques **8**

Informations réglementaires **10**

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **15**

COMPTES ANNUELS

Bilan **20**
Actif 20
Passif 22

Compte de résultat **23**

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion **26**

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices **27**

Règles & méthodes comptables **28**

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice **31**

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice **32**

Ventilation de l'actif net par nature de parts **33**
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 34

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés **34**
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 34
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 35
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 36
Exposition directe sur le marché des devises 37
Exposition directe aux marchés de crédit 38
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 39
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 40

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat **41**
Créances et dettes - ventilation par nature 41
Frais de gestion, autres frais et charges 42
Engagements reçus et donnés 43
Acquisitions temporaires 43

Instruments d'entités liées 44

Détermination et ventilation des sommes distribuables 45

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 45

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 46

Inventaire des actifs et passifs 47

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 48

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) 50

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) 51

Synthèse de l'inventaire 52

Caractéristiques de l'OPC 53

Comptes annuels au 29/12/2023 56

Données statistiques

Répartition des avoirs en fin d'exercice par année de mise en disponibilité

ÉCHÉANCES	EN %
Disponible	55,89%
2025	9,08%
2026	8,22%
2027	10,20%
2028	8,70%
2029	7,91%
TOTAL	**100,00%**

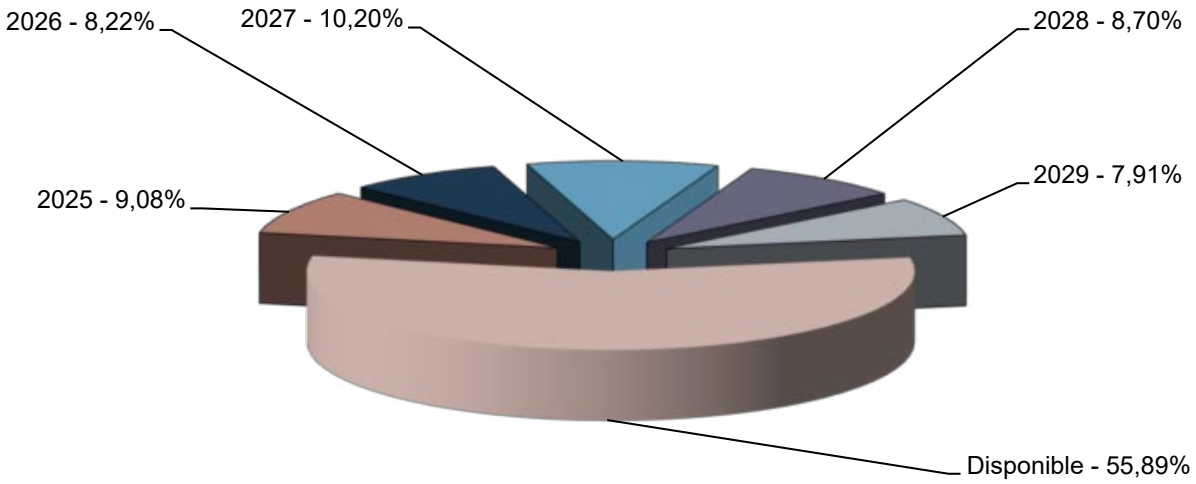

Données statistiques

Répartition des rachats par motif de déblocage

MOTIF	EN %
Autres	3,19%
Avoirs disponibles	69,39%
Cessation contrat de travail	14,73%
Mariage + Pacs + Naissance	2,18%
Résidence principale	10,39%
Consignation	0,12%
TOTAL	**100,00%**

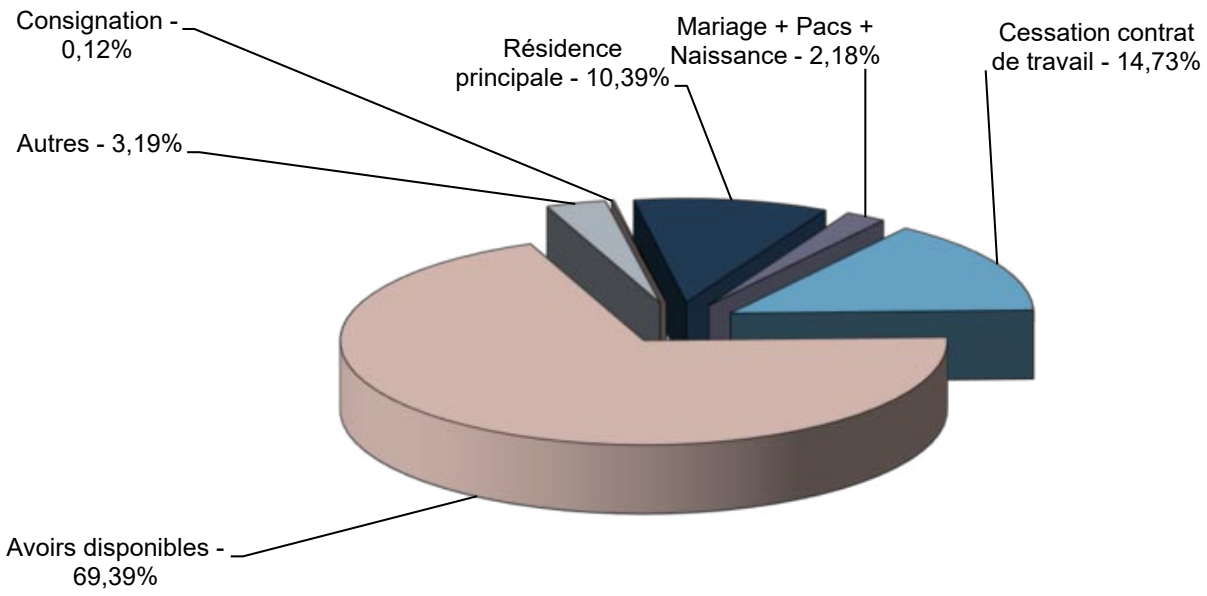

Vie du FCPE sur l’exercice sous revue

- 1er juillet 2024 : insertion mécanisme de Swing Pricing et de Gates.

Le conseil de surveillance du fonds a examiné et approuvé le rapport annuel de l’exercice précédent.

Rapport d'activité

Conformément à son orientation de gestion, le FCPE est investi essentiellement en titres de l'entreprise. Les opérations de souscriptions et de rachats de parts du fonds ainsi que les détachements de dividendes ont donc donné lieu à des mouvements d'achats et de ventes de titres de l'entreprise. Des liquidités ont pu être placées en OPC selon une approche prudente dans les limites prévues par le règlement du fonds.

De décembre 2023 à décembre 2024, la performance de la Part capitalisable est de 1,48%. Celle du benchmark est de 1,77% avec une tracking error de 0,14%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
TF1	22 960 048,04	21 888 207,38

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Informations spécifiques

Droits de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du fonds.

Fonds et instruments du groupe

- Cette information est présentée dans l'Annexe aux Comptes annuels - Compléments d'information relatif au Bilan et au Compte de résultat. (Autres informations).

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

• Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 99,86%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100%.

• Droit de remploi du collatéral : 100%

Un taux de 100% correspond à un portefeuille sans effet de levier.

Gestion de la liquidité :

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques :

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Swing Pricing

Le Swing Pricing est un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative d'un OPC. En cas de souscriptions et/ou de rachats significatifs dans l'OPC, ce mécanisme permet d'ajuster la valeur liquidative à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats afin de protéger les porteurs actuels de l'effet de dilution généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Ce mécanisme de Swing Pricing se traduit par une répartition différente des coûts entre les investisseurs présents et les investisseurs entrants/sortants. Son déclenchement ne génère pas de coûts supplémentaires pour les investisseurs déjà présents dans l'OPC concerné.

Les coûts de réaménagement du portefeuille (frais de transaction, taxes, coûts de liquidité…) liés aux souscriptions/rachats sont supportés par les investisseurs entrants ou sortants ayant généré des mouvements de souscriptions/rachats importants.

La mise en œuvre du Swing Pricing n'entraîne pas de changement des modalités de souscriptions / rachats.

La méthode de Swing Pricing appliquée par le groupe Amundi est celle avec seuil de déclenchement : le Swing Pricing sera appliqué sur la valeur liquidative, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint un seuil prédéfini.

Si le seuil de déclenchement est atteint, la valeur liquidative est « swinguée » i.e. sa valeur est ajustée d'un montant déterminé par un facteur d'ajustement apporté à la valeur liquidative : le facteur de swing

L'ajustement de la valeur liquidative se fait à la hausse en cas de collecte nette positive (souscriptions> rachats) ou à la baisse en cas de collecte nette négative (rachats> souscriptions).

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

La connaissance des paramètres ou informations de nature à déclencher le Swing Pricing peuvent créer des situations de conflit d'intérêt. Ceux-ci sont prises en compte dans la cartographie des risques de conflit d'intérêt de Société Générale Gestion. Ces paramètres sont par conséquent confidentiels et non communicables de manière à préserver l'intérêt des investisseurs.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Vu la focalisation des investissements dans lesquels ils investissent, les Gérants de fonds non classifiés comme relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »), n'ont pas intégré la prise en considération d'activités économiques durables sur le plan environnemental au processus d'investissement du fonds.

Il convient par conséquent de noter que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout au long de l'exercice, le fonds a pris en compte l'indicateur 14 contenu dans les Principales Incidences Négatives* (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 précité) via les normes minimales et la politique d'exclusion d'Amundi relatives aux armes controversées, excluant les émetteurs impliqués dans la fabrication, la vente, le stockage ou les services liés aux mines antipersonnel et aux bombes à sous-munitions, interdites par les traités d'Ottawa et d'Oslo, ainsi que les émetteurs impliqués dans la production, la vente ou le stockage d'armes chimiques, biologiques et à l'uranium appauvri, conformément à la politique mondiale d'investissement responsable d'Amundi.

* *Appelé en anglais Principal Adverse Impacts (PAI)*

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Le risque de contrepartie défini par l'équipe d'analyse crédit de la Société de gestion sur la base d'une étude interne extrêmement détaillée. Cette analyse est menée séparément sur le marché monétaire et sur le marché obligataire,
- La compétitivité des prix évaluée à partir d'un état de reporting fourni par les tables de négociation,
- La qualité de l'exécution et du dénouement des opérations évaluée par un état de reporting fourni par le middle office,
- La qualité de la recherche.
- La demande d'entrée en relation avec un nouvel intermédiaire financier, à l'initiative d'un négociateur ou d'un gérant, doit être présentée à la Direction des Risques de la Société de gestion pour accord.

Le document « politique d'exécution » est disponible sur le site internet de SOCIETE GENERALE GESTION : www.societegeneralegestion.fr.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Le compte rendu relatif au frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de S2G www.societegenerale gestion.fr ou adressé à tout porteur qui en ferait la demande.

Loi relative à l'énergie et au climat (Article 29 de la loi n°2019-1147) et Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Société Générale Gestion produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde[1], selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Société Générale Gestion a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité[2].Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG[3] :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Société Générale Gestion ,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Société Générale Gestion , répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la règlementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions[4],
- armes chimiques et biologiques[5],
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies[6].

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,

- charbon thermique[7],
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)[8],
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

• Charbon thermique

Société Générale Gestion a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Société Générale Gestion a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Société Générale Gestion exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante[9].

• Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aiguës. Société Générale Gestion applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Société Générale Gestion exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

• Tabac

Société Générale Gestion pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Société Générale Gestion applique une gestion discrétionnaire.

Société Générale Gestion exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

• Armement nucléaire

Société Générale Gestion limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Société Générale Gestion exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Société Générale Gestion met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur https://legroupe.Société Générale Gestion .com (Rubrique Documentation légale).

[1] *Sources Société Générale Gestion Décembre 2023*

[2] *Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable de Société Générale Gestion disponible sur le site www.Société Générale Gestion .fr*

[3] *Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion de Société Générale Gestion , veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable de Société Générale Gestion*

[4] *Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).*

[5] *Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972*

[6] *Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies , sans prendre de mesures correctives crédibles*

[7] *Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté*

[8] *Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste*

[9] *Société Générale Gestion effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.*

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Société Générale Gestion est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V»). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Société Générale Gestion à l'ensemble de son personnel (87 bénéficiaires [1]) s'est élevé à 7 748 310 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 5 940 540 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 1 807 770 euros, soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (3 bénéficiaires) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (aucun bénéficiaire), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

[1] Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP…)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales

ESG :
- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :
- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitiatifs :
- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :
- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :
- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

TF1 ACTIONS

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Société Générale Gestion

91-93, boulevard Pasteur
75015 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCPE TF1 ACTIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TF1 ACTIONS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Deloitte.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Deloitte.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 23 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS

Jean-Marc LECAT

Comptes annuels

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Bilan
Actif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**155 542 176,00**	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé *(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)*	155 542 176,00	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé *(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)*	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé *(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)*	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé *(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)*	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé *(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)*	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé *(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)*	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé *(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)*	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé *(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)*	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*
[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan
Actif *(suite)*

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**155 542 176,00**	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	-	-
Comptes financiers	**226 660,20**	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**226 660,20**	-
Total Actif I + II	**155 768 836,20**	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

TF1 ACTIONS

BILAN

Passif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	141 645 532,16	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	14 113 883,06	-
Capitaux propres I	**155 759 415,22**	**-**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**-**	**-**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**-**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**9 420,98**	**-**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**9 420,98**	**-**
Total Passifs: I + II + III + IV	**155 768 836,20**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*
[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts.

Compte de résultat

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	11 687 437,85	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	24 828,95	-
Sous-total Produits sur opérations financières	**11 712 266,80**	**-**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-27,90	-
Sous-total charges sur opérations financières	**-27,90**	**-**
Total Revenus financiers nets (A)	**11 712 238,90**	**-**
Autres produits :		
Frais pris en charge par l'entreprise	25 000,00	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-26 905,25	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-1 905,25**	**-**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	**11 710 333,65**	**-**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-514 608,33**	**-**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Compte de résultat *(suite)*

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Sous-total revenus nets I = C + D	**11 195 725,32**	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-5 658 370,46	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-51 273,71	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**-5 709 644,17**	**-**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**23 197,34**	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**-5 686 446,83**	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	7 197 869,38	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**7 197 869,38**	**-**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**1 406 735,19**	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**8 604 604,57**	**-**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**14 113 883,06**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Annexe

TF1 ACTIONS

Stratégie et profil de gestion

Objectif de gestion :

L’objectif de gestion est de suivre la performance à la hausse comme à la baisse de l’action cotée TF1.

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimés en EUR	**31/12/2024**	**29/12/2023**	**30/12/2022**	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Actif net total	**155 759 415,22**	153 183 769,52	147 454 150,20	163 835 226,85	116 409 286,58

	31/12/2024	**29/12/2023**	**30/12/2022**	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Part capitalisable					
QS0002902987					
Actif net	**155 759 415,22**	153 183 769,52	147 454 150,20	163 835 226,85	116 409 286,58
Nombre de parts	**42 945 366,222**	42 871 786,741	40 377 859,639	37 015 111,302	34 671 885,336
Valeur liquidative unitaire	**3,626**	3,573	3,651	4,426	3,357
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire (2)	**0,13**	0,09	0,07	0,07	-0,11

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
(2) Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les coupons ou intérêts des dépôts et instruments financiers à revenus fixe sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

TF1 ACTIONS

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours d'ouverture.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (de courtage) et la commission de mouvement. Ils sont enregistrés dans un compte spécifique de capitaux propres et exclus du prix de cession et du coût d'acquisition des instruments financiers.

Le taux appliqué pour les frais de courtage est au maximum de 0.07 % TTC.

La commission de mouvement rémunère la société de gestion pour les services délivrés par la table de négociation des titres et les services associés : passation des ordres, recherches de brokers et des blocs à négocier.

Le taux appliqué est de 0.20% TTC et, calculé sur le montant des transactions (achats et ventes de titres en bourse).

Les frais de fonctionnement et de gestion sont à la charge de l'Entreprise

Les frais de fonctionnement et de gestion administrative et comptable sont fixés à 0,10 % TTC l'an maximum de l'actif net, avec un plafond annuel de 25 000 euros TTC. Ils sont calculés lors de chaque valeur liquidative sur l'assiette de l'actif net. Ils sont à la charge de TF1 et facturés au moins une fois par an au GROUPE TF1 à terme échu.

Ces frais recouvrent les frais de fonctionnement et de gestion administrative et comptable. Ils n'incluent pas les frais de transaction

Le montant des Honoraires du Contrôleur Légal des comptes pour cet exercice est de 1 895,46 euros à la charge du fonds.

La comptabilité du fonds distingue les souscriptions des rachats. La nature détaillée de ces opérations est transmise par le teneur de comptes conservateur (cf. tableau 3.13 détail des souscriptions rachats fourni par le teneur de comptes).

Conformément au règlement du FCPE, le résultat de l'exercice est intégralement capitalisé.

Les revenus issus de dividendes étaient réemployés jusqu' à 2011 en accroissement de la valeur globale des actifs. Désormais, ces sommes donnent lieu à l'émission de parts ou de fractions de parts nouvelles. L'article 12 avait donc été modifié et complété comme suit : « les revenus et produits des avoirs compris dans le Fonds sont obligatoirement réinvestis. Il en va de même des crédits d'impôt qui leur sont attachés et dont la restitution sera demandée à l'administration par le dépositaire. Les sommes ainsi réemployées donnent lieu à l'émission de parts ou de fractions de parts nouvelles. »

Pour cet exercice le montant des dividendes provisionnés le 22/04/2024 pour un montant de 11 687 437,85 euros a donné lieu à la création de 2 720 539,678 parts sur valeur liquidative du 22/04/2024.

Devise de comptabilité

EUR.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Les revenus et les plus-values nettes réalisées des avoirs compris dans le Fonds sont obligatoirement réinvestis.

Les revenus donnent lieu à l'émission de parts ou de fractions de parts nouvelles. Les plus-values réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou de fractions de parts nouvelles.

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**153 183 769,52**	**-**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	15 954 896,35	-
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-26 577 809,51	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	11 710 333,65	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-5 709 644,17	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	7 197 869,38	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**155 759 415,22**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*
[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

Part capitalisable

QS0002902987	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	6 507 013,632	15 954 896,35
Parts rachetées durant l'exercice	-6 433 434,151	-26 577 809,51
Solde net des souscriptions/rachats	**73 579,481**	**-10 622 913,16**

Part capitalisable	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part *EUR*	Nombre de parts	Valeur liquidative en devise de la part
QS0002902987	Part capitalisable	Capitalisable	EUR	155 759 415,22	42 945 366,222	3,626

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**France+/-**	**Pays 02 +/-**	**Pays 03 +/-**	**Pays 04 +/-**	**Pays 05 +/-**
Actif						
Actions et valeurs assimilées	155 542,18	155 542,18	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**155 542,18**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**<= 1 an**	**1<X<=5 ans**	**> 5 ans**	**<= 0,6**	**0,6<X<=1**
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	**-**	-	-	-	-
Obligations	**-**	-	-	-	-
Titres de créances	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**226,66**	-	-	-	226,66
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-**	-	-	-	-
Emprunts	**-**	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	-	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**-**	**-**	**-**	**226,66**

TF1 ACTIONS

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	**0 - 3 mois +/-**	**3 - 6 mois +/-**	**6 mois -1 an +/-**	**1 - 3 ans +/-**	**3 - 5 ans +/-**	**5 - 10 ans +/-**	**>10 ans +/-**
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	226,66	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**226,66**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	Devise 01 +/-	Devise 02 +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Pour classer les titres exposés directement aux marchés de crédit [1] dans les catégories :

- Titres avec une notation de crédit favorable ou « INVESTMENT GRADE »,
- Titres les plus risqués ou « Non INVESTMENT GRADE »,
- Titres non notés ou « NON NOTES »,

Nous nous alimentons des principales notations financières.

Pour chaque instrument de taux, nous déterminons la notation selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, nous avons recours à la notation de l'émetteur.

Nous pouvons aussi demander à la société gestion de contribuer, dans ce cas nous indiquerons les règles retenues par cette dernière.

[1] Les instruments de taux exposés directement aux marchés de crédit sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.
Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).
Les acquisitions temporaires sont exclues.

TF1 ACTIONS

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

TF1 ACTIONS

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						**-**

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	**-**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-952,62
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-8 468,36
Total des dettes	**-9 420,98**
Total des créances et dettes	**-9 420,98**

TF1 ACTIONS

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème	Prise en charge Fonds/Entreprise
Frais de gestion financière	Actif net	0,112 % TTC maximum **	Entreprise/Fonds
Frais de fonctionnement et autres services*			
Frais indirects : Commission de souscription	Actif net	Néant	Sans objet
Commission de rachat	Actif net	Néant	Sans objet
Frais de gestion	Actif net	Non significatifs (***)	Fonds
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,20% TTC (****)	Fonds
Commission de surperformance	Actif net	Néant	Sans objet

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

(*) Ces frais de fonctionnement et autres services incluent :

Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire
- Frais liés au valorisateur

Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

- Cotisations Associations professionnelles obligatoires

(**) Dont 0,10% TTC maximum avec un plafond de 25 000 euros à charge entreprise et 0,012% TTC maximum pour les honoraires de commissaire au compte avec un plafonds de 3240 euros TTC par exercice et à la charge du fonds.
(***) L'investissement en parts ou actions d'OPC est limité à 10% de l'actif du Fonds.
(****) Les frais de transaction : Il s'agit des frais de courtage applicables aux achats et ventes de titres effectués en Bourse par le gérant dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique de gestion décrite à l'article 3 des présentes ; ils sont fixés à 0,27 % du montant de ces achats et ventes de titres, majorés de la TVA. Ils sont à la charge du Fonds, sont prélevés à chaque opération d'achat ou vente de titres en Bourse sur les avoirs du Fonds et viennent en déduction de ses liquidités.
La quote-part de ces frais de courtage que le Groupe de la Société de gestion de portefeuille perçoit s'appelle "commission de mouvement" et correspond à 0,20 % maximum des 0,27 % indiqué ci-dessus. Le solde est versé à des courtiers externes au Groupe de la Société de gestion de portefeuille.

Part capitalisable

QS0002902987	31/12/2024
Frais fixes	1 905,25
Frais fixes en % actuel	0,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-
Autres frais pris en charge par l'entreprise	-

La Taxe sur les transactions financières a été prélevée à tort sur le fonds pendant la période du 04/02/2019 au 08/04/2024. Le fonds a été indemnisé de 53 949 euros, le 27/06/2024, en conséquence de cette erreur.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements ***(par nature de produit)***	**31/12/2024**
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	**-**
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	**-**
Autres engagements hors-bilan	**-**
Total	**-**

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	**31/12/2024**
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

TF1 ACTIONS

Instruments d’entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
	-	-	-
Total			**-**

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**11 195 725,32**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**11 195 725,32**	**-**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**11 195 725,32**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Part capitalisable

QS0002902987	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	11 195 725,32	-
Total	**11 195 725,32**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-5 686 446,83**	**-**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-5 686 446,83**	**-**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-5 686 446,83**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Part capitalisable

QS0002902987	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-5 686 446,83	-
Total	**-5 686 446,83**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**155 542 176,00**	**99,86**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**155 542 176,00**	**99,86**
Audiovisuel et divertissements			155 542 176,00	99,86
TF1	EUR	21 603 080	155 542 176,00	99,86
Total			**155 542 176,00**	**99,86**

Inventaires des IFT

(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

			Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**

TF1 ACTIONS

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

TF1 ACTIONS

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des opérations à terme de devise

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**	**Classe de part couverte**
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

TF1 ACTIONS

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	Classe de part couverte
Inventaire des instruments financiers à terme *(utilisés en couverture d'une catégorie de part)*						-	-

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-	Classe de part couverte
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**155 542 176,00**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	**-**
Autres actifs (+)	**226 660,20**
Autres passifs (-)	**-9 420,98**
Total = actif net	**155 759 415,22**

Caractéristiques de l'OPC

Document d'informations clés
Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

TF1 ACTIONS

Société de gestion : Société Générale Gestion (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000029129 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.societegeneralegestion.fr
Appelez le +33 1 76378100 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Société Générale Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Société Générale Gestion est agréée en France sous le n°GP-09000020 et réglementée par l' AMF .
Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), individualisé de groupe, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée Indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE investi en titres côtés de l'Entreprise

Objectifs: Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : " investi en titres cotés de l'Entreprise ".
En souscrivant à TF1 ACTIONS, vous investissez principalement en actions TF1, admises aux négociations à Paris sur Nyse Euronext.
L'objectif de gestion du FCPE est la recherche d'une performance en liaison avec l'évolution à la hausse comme à la baisse de l'action cotée TF1.
L'indicateur de référence est : 100% titre TF1 (dividendes non réinvestis*, cours de d'ouverture).
* Dividende non réinvesti signifie que l'on ne rajoute pas au cours de bourse le montant du dividende dans le but de comparer la performance de la valeur liquidative du FCPE à celle du cours de bourse de l'action TF1.
Le FCPE peut investir
- au minimum à 90 % de son actif net en titres cotés TF1,
- entre 0% et 10% de son actif net en OPCVM et/ou en Fonds d'investissement à vocation générale (FIVG) de classification "Monétaires" et/ou "Monétaires court terme",
- et pour le solde, en liquidités (en euros)
La valeur liquidative du FCPE évoluera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de la valorisation de l'action TF1, proportionnellement au pourcentage de l'actif investi dans ces actions.
Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.
Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.
Durée de placement recommandée : 7 ans.
Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.societegeneralegestion.fr)

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce FCPE, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : Société Générale Gestion - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du FCPE est disponible sur www.societegeneralegestion.fr

Dépositaire : SOCIETE GENERALE.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 7 ans. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur:
Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Risque lié à la concentration des investissements : si les investissements ont lieu dans une seule valeur, et que celles-ci dégagent de mauvaises performances, les pertes subies peuvent être supérieures à ce qu'elles auraient été avec une politique d'investissement dans un nombre plus important de valeurs mobilières et/ou sur des marchés plus diversifiés.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE Tf1 Actions.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 12 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 7 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		**Si vous sortez après**	
		1 an	**7 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€830	€190
	Rendement annuel moyen	-91,7%	-43,2%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€5 040	€3 550
	Rendement annuel moyen	-49,6%	-13,8%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 810	€6 490
	Rendement annuel moyen	-1,9%	-6,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€18 020	€9 450
	Rendement annuel moyen	80,2%	-0,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2013 et le 30/10/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/11/2014 et le 30/11/2021
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2012 et le 29/11/2019

Que se passe-t-il si Société Générale Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**7 ans***
Coûts totaux	€9	€43
Incidence des coûts annuels**	0,1%	0,1%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -5,90% avant déduction des coûts et de -5,99% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,00 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,44 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 7 ans. Cette durée de placement recommandée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du FCPE. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Société Générale Gestion au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à serviceclients.2g@sggestion.fr

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.
Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.societegeneralegestion.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.societegeneralegestion.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Teneur de comptes : Amundi ESR
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.
Ce FCPE est créé dans le cadre du Plan d'épargne d'Entreprise et/ou du Groupe dont il fait partie et est indissociable. Il est réservé exclusivement aux salariés et aux bénéficiaires de l'offre d'actionnariat de l'émetteur.
Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Comptes annuels au 29/12/2023

SOCIETE GENERALE
Gestion

TF1 ACTIONS

Rapport annuel
Exercice clos le : 29.12.2023

FCPE de Société Générale Gestion

Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION
Sous délégataire de gestion comptable en titre : SOCIETE GENERALE
Dépositaire : SOCIETE GENERALE
Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES

Comptes annuels

TF1 ACTIONS

BILAN Actif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**152 946 147,25**	**147 252 232,12**
• INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE ET DES ENTREPRISES LIÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	152 946 147,25	147 252 232,12
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**261 374,44**	**28 706,99**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	261 374,44	28 706,99
Comptes financiers	**-**	**185 894,68**
Liquidités	-	185 894,68
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	**153 207 521,69**	**147 466 833,79**

TF1 ACTIONS

BILAN Passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	149 131 590,18	144 605 410,26
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 040 501,70	-5 648 878,62
• Résultat de l'exercice	10 092 681,04	8 497 618,56
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**153 183 769,52**	**147 454 150,20**
Instruments financiers	**-**	**-**
• **Opérations de cession sur instruments financiers**	-	-
• **Opérations temporaires sur titres financiers**		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• **Contrats financiers**		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**20 137,11**	**12 683,59**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	20 137,11	12 683,59
Comptes financiers	**3 615,06**	**-**
Concours bancaires courants	3 615,06	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**153 207 521,69**	**147 466 833,79**

TF1 ACTIONS

HORS-BILAN

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

TF1 ACTIONS

COMPTE DE RÉSULTAT

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	13 403,95	325,10
• Produits sur actions et valeurs assimilées	10 228 697,50	8 583 879,15
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Crédits d'impôt	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**10 242 101,45**	**8 584 204,25**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-0,95	-2 356,13
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	**-0,95**	**-2 356,13**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**10 242 100,50**	**8 581 848,12**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-26 895,46	-26 820,63
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	25 000,00	25 000,00
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV + V)	**10 240 205,04**	**8 580 027,49**
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-147 524,00	-82 408,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +V +/- VI - VII) :	**10 092 681,04**	**8 497 618,56**

TF1 ACTIONS

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les coupons ou intérêts des dépôts et instruments financiers à revenus fixe sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours d'ouverture.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (de courtage) et la commission de mouvement. Ils sont enregistrés dans un compte spécifique de capitaux propres et exclus du prix de cession et du coût d'acquisition des instruments financiers.

Le taux appliqué pour les frais de courtage est au maximum de 0.07 % TTC.

La commission de mouvement rémunère la société de gestion pour les services délivrés par la table de négociation des titres et les services associés : passation des ordres, recherches de brokers et des blocs à négocier.

Le taux appliqué est de 0.20% TTC et, calculé sur le montant des transactions (achats et ventes de titres en bourse).

Les frais de fonctionnement et de gestion sont à la charge de l'Entreprise

Les frais de fonctionnement et de gestion administrative et comptable sont fixés à 0,10 % TTC l'an maximum de l'actif net, avec un plafond annuel de 25 000 euros TTC. Ils sont calculés lors de chaque valeur liquidative sur l'assiette de l'actif net. Ils sont à la charge de TF1 et facturés au moins une fois par an au GROUPE TF1 à terme échu.

Ces frais recouvrent les frais de fonctionnement et de gestion administrative et comptable. Ils n'incluent pas les frais de transaction

Le montant des Honoraires du Contrôleur Légal des comptes pour cet exercice est de 1 895,46 euros à la charge du fonds.

La comptabilité du fonds distingue les souscriptions des rachats. La nature détaillée de ces opérations est transmise par le teneur de comptes conservateur (cf. tableau 3.13 détail des souscriptions rachats fourni par le teneur de comptes).

Conformément au règlement du FCPE, le résultat de l'exercice est intégralement capitalisé.

Les revenus issus de dividendes étaient réemployés jusqu' à 2011 en accroissement de la valeur globale des actifs. Désormais, ces sommes donnent lieu à l'émission de parts ou de fractions de parts nouvelles. L'article 12 avait donc été modifié et complété comme suit : « les revenus et produits des avoirs compris dans le Fonds sont obligatoirement réinvestis. Il en va de même des crédits d'impôt qui leur sont attachés et dont la restitution sera demandée à l'administration par le dépositaire. Les sommes ainsi réemployées donnent lieu à l'émission de parts ou de fractions de parts nouvelles. »

Pour cet exercice le montant des dividendes provisionnés le 20/04/2023 pour un montant de 10 197 856,00 euros a donné lieu à la création de 2 459 092,110 parts sur valeur liquidative du 20/04/2023.

2 Évolution actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**147 454 150,20**	**163 835 226,85**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	15 418 208,64	19 013 591,06
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-15 020 540,12	-13 157 052,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	987,65	787,96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 867 511,95	-5 484 981,65
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-122 447,02	-81 430,93
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	1 080 717,08	-25 252 018,08
- Différence d'estimation exercice N	*-69 900 360,09*	*-70 981 077,17*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-70 981 077,17*	*-45 729 059,09*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	10 240 205,04	8 580 027,49
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**153 183 769,52**	**147 454 150,20**

La ventilation des souscriptions par domaine et des rachats par nature enregistrés chez les teneurs de compte est présentée en annexe 3.13.

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées" par société et par nature

Par Société	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
TF1	152 946 147,25	-
Société 2	-	-
Société 3	-	-
Autres Sociétés	-	-

Par nature d'instrument	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Actions	152 946 147,25	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.4. Ventilation du poste “Opérations de cession sur instruments financiers” par nature d’instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.5. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Instruments financiers de l’entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 615,06
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois -1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif Dépôts	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 615,06	-	-	-	-
Hors-bilan Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif Dépôts	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	**261 374,44**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	261 374,44
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	**20 137,11**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Debiteurs et crediteurs divers	19 193,91
Somme a payer	783,79
Frais provisionnes	159,41
-	-
-	-
Autres opérations	-

TF1 ACTIONS

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	6 557 515,026	15 418 208,64	4 063 587,924	15 020 540,12
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion restant à la charge de l'Opc (frais fixes) en % de l'actif net moyen	-
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

TF1 ACTIONS

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	**-**	**-**	**-**	**-**

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	10 092 681,04	8 497 618,56
Total	**10 092 681,04**	**8 497 618,56**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	10 092 681,04	8 497 618,56
Total	**10 092 681,04**	**8 497 618,56**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	**-**	**-**

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 040 501,70	-5 648 878,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-6 040 501,70**	**-5 648 878,62**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-6 040 501,70	-5 648 875,85
Total	**-6 040 501,70**	**-5 648 875,85**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCPE au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	**29.12.2023**	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	**153 183 769,52**	147 454 150,20	163 835 226,85	116 409 286,58	122 363 741,94
Nombre de parts en circulation	**42 871 786,741**	40 377 859,639	37 015 111,302	34 671 885,336	31 993 873,859
Valeur liquidative	**3,573**	3,651	4,426	3,357	3,824
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**0,09**	0,07	0,07	-0,11	0,04

[1] *En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.*

[2] *La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

TF1 ACTIONS

3.13. Détail des souscriptions/rachats fourni par les teneurs de comptes

Non audité par les Commissaires aux Comptes.

Réserve spéciale de participation	1 352 037,04
Versements volontaires des salariés	5 090 943,38
Intéressement	2 989 111,36
Abondements de l’entreprise	5 960 608,44
Intérêts de retard versés par l’entreprise	-
Droits d'entrée	-
Droits d’entrée rétrocédés	-
Droits d’entrée acquis	-
Transferts entrants	25 508,42
Rachats	14 627 891,22
Transferts sortants	392 648,90

TF1 ACTIONS

4 Inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
FR0000054900	TF1	PROPRE	21 617 830,00	152 946 147,25	EUR	99,84
Total Action				***152 946 147,25***		***99,84***
Total Valeurs mobilieres				***152 946 147,25***		***99,84***
Liquidites						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-19 193,91	-19 193,91	EUR	-0,01
Total AUTRES				***-19 193,91***		***-0,01***
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-3 615,06	-3 615,06	EUR	-0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	261 374,44	261 374,44	EUR	0,17
Total BANQUE OU ATTENTE				***257 759,38***		***0,17***
FRAIS DE GESTION						
	PRHONOCAC	PROPRE	-159,41	-159,41	EUR	-0,00
	PRN-1HONOCAC	PROPRE	-783,79	-783,79	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-943,20***		***-0,00***
Total Liquidites				***237 622,27***		***0,16***
Total TF1 ACTIONS				**153 183 769,52**		**100,00**

SOCIETE GENERALE
Gestion

Société Générale Gestion

Société Anonyme au capital de 567 034 094 euros
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 09000020
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 491 910 691 RCS Paris